

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'une consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et
l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent

Jean-Pierre Leduc

29 mai 2014

Madames et Messieurs les Commissaires,

Quand j'ai appris que je pouvais présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement, je me suis mis au travail en me disant qu'on était chanceux de pouvoir faire valoir nos arguments aux commissaires.

J'ai produit plusieurs pages avant de prendre une pause. J'avais besoin d'un temps d'arrêt, pour bien me situer dans tout cela.

Beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts depuis le premier BAPE de 2010, beaucoup de nouveaux articles ont été écrits par des scientifiques et par les journalistes, partout sur la planète.

J'ai aussi jeté un coup d'oeil sur plusieurs mémoires déposés lors du premier BAPE, l'ÉES, la documentation du BAPE actuel, j'ai comparé avec des mémoires en cours de rédaction, et en prenant un peu de recul, ça m'a sauté aux yeux.

ON VIRE EN ROND! C'EST TROP ABSURBE! Tout a déjà été dit, on se répète.

Qu'est-ce qui se passe? Que fait-on de la loi?

Voyons comment le citoyen Québécois est supposé être protégé par la "Loi sur la qualité de l'environnement", et surtout dans le contexte de l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

SECTION IV

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

20. Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter, ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement **ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Le mot "**susceptible**" revêt une importance capitale quand on sait que les pétrolières peuvent utiliser et nous cacher la nature et les quantités de produits excessivement dangereux, ne divulguant que ce qu'ils veulent bien divulguer. Toute cette dimension ajoutée au fait que les Gouvernements font régulièrement preuve de laxisme lorsqu'il s'agit de mettre en place des mesures de contrôles. L'incertitude est énorme quand on pense que l'industrie anticipe de forer 9000 puits.

Le “ou” du deuxième paragraphe, semble quant à lui, insister sur l'importance d'accorder priorité absolue à l'humain, à son bien-être, à la vie, à la santé.

Il serait par ailleurs inimaginable de penser que la "Loi sur la qualité de l'environnement" puisse aller dans un autre sens.

Maintenant, comment peut-on justifier que la loi des mines puisse se retrouver au-dessus de la "Loi sur la qualité de l'environnement" et venir menacer l'humain, sa santé, sa vie, son bien-être?

De qui doit-on s'inspirer?

L'INRSQ, quant à elle, s'est appuyée sur une documentation sérieuse pour conclure que, vu l'état des connaissances actuelles dans le domaine de la fracturation, le risque d'exploiter le gaz de schiste est bien réel pour la santé des Québécois.

Historiquement, 8 fois sur 10, les recommandations du BAPE n'ont pas été retenues par le Gouvernement. Alors pourquoi investirait-il autant d'argent et d'énergie de la part des commissaires et de la population pour « rebrasser » encore tout ce qui touche l'environnement?

Y voir plus clair à l'aide d'un petit organigramme.

Pertinence -> Environnement-> Éléments perturbateurs pour la santé physique et psychologique des populations:

- > Pollution
- > Bruit
- > Produits toxiques
- > Milieu de vie perturbé
- > Climat de méfiance, citoyens vs Gouvernement, industrie
- > Manipulation, diversion
- > Détournement de la question vers l'environnement.
- > Camouflage, travail des lobby en coulisse
- > Apparence de collusion

Pertinence-> Économique:

- > "Claims" littéralement donnés aux pétrolières
- > Crédits d'impôts en phase d'exploration
- > Congé de redevances pour les 5 premières années d'exploitation, les 5 meilleures années de production
- > Redevances trop basses par rapport au marché
- > Pas de règles concrètes pour entretenir les puits orphelins

Puisque je m'adresse ici au BAPE qui évite la question, je mettrai la partie pertinence

économique de côté pour faire place uniquement à l'environnement.

Plusieurs études scientifiques basées sur des faits réels démontrent que les milieux de vie perturbés, la pollution, le bruit, la poussière, l'utilisation de produits toxiques altèrent inéluctablement la santé physique et psychologique d'une population.

Des questions du genre: y aurait-il un agenda caché entre notre Gouvernement et les pétrolières?

On constate un climat de méfiance de la collectivité envers nos élus, qui voit dans cet usage abusif de 2 BAPE plus une ÉES, une stratégie de diversion pour éluder le sujet de la pertinence de développer ou pas la filière des gaz de schiste.

Plusieurs citoyens reconnaissent dans cette façon d'agir une technique de contrôle de la population.

Se retrouve-t-on en présence de camouflages de la vérité, de collusion?

Toutes ces questions demeurent et s'ajoutent aux nombreux facteurs qui minent la crédibilité et qui finissent par attaquer l'intégrité de la santé physique et psychologique des citoyens.

Beaucoup de constats inquiétants nous obsèdent, sapent nos énergies et nous perturbent.

Pour des raisons environnementales et comme le confirme un récent sondage CROP, plus de 70% des Québécois sont contre l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent.

Les citoyens se sentent pris en otage, voilà trois gouvernements successifs qui semblent vouloir céder aux demandes insistantes des compagnies gazières. Bien des Québécois se sentent trompés. Va-t-on nous déposséder de nos ressources contre notre volonté?

Pourquoi tous ces BAPE?

Comment expliquer cette succession de BAPE?

- Serait-ce pour faire diversion?
- Nous faire oublier que notre Gouvernement s'est associé en catimini avec l'industrie sur le dos des Québécois,
- Que notre Gouvernement a dilapidé nos ressources à 10 cents l'hectare, nous faisant perdre des milliards,
- Qu'on a accordé des crédits d'impôt en phase exploration,
- Qu'on a donné congé de redevances aux gazières pendant les 5 premières et meilleures années de production pour un puits,
- Qu'on a négocié des redevances en bas du prix du marché
- Pour nous cacher la menace qui vient avec les puits orphelins, le réchauffement climatique...

Il n'y a jamais eu d'enquêtes sur cette apparence de collusion entre les fonctionnaires libéraux et l'industrie pétrolière, il n'y a pas eu de débats sur cette orientation qui nous a été imposée, ni sur cette façon hypocrite de dilapider nos ressources.

Tout ceci ne crée que de la haine et du ressentiment au sein de notre société. Plusieurs Québécois ont la nette impression que le Gouvernement, de connivence avec l'industrie, manipule l'opinion publique et essaye de rassurer les Québécois en mettant uniquement le focus sur la question de l'environnement, d'où la création de BAPE à répétition, **du martelage**.